



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

protection

Question écrite n° 56477

Texte de la question

M. Jean-Claude Guibal appelle l'attention de M. le ministre de l'écologie et du développement durable sur les analyses des spécialistes météorologiques quant au réchauffement climatique. Alors que se tient actuellement le sommet de Buenos Aires sur le protocole de Kyoto, un large consensus de chercheurs travaillant dans le domaine des sciences de l'environnement reconnaît que l'activité de l'homme a modifié la composition chimique de l'atmosphère et a augmenté sa concentration en gaz dits « à effet de serre » qui jouent un rôle essentiel dans la régulation thermique de notre planète. Ainsi des canicules telles que celles de 2003, bien que restant exceptionnelles au cours des prochaines décennies, pourraient devenir de plus en plus fréquentes, jusqu'à devenir habituelles vers 2100. Le protocole de Kyoto, qui prévoit une réduction des émissions des pays industrialisés signataires de 5,2 % en moyenne d'ici à 2012, n'aura à lui seul qu'un impact marginal sur le réchauffement climatique. Il apparaît donc indispensable de poursuivre ce processus mais surtout de l'amplifier fortement pour parvenir à des réductions suffisamment importantes pour stabiliser le réchauffement climatique à un niveau acceptable. En conséquence, il lui demande quelles mesures, outre l'impérieuse nécessité de fédérer tous les pays industrialisés et ceux en voie de développement autour de la lutte contre l'émission de gaz à effet de serre, le Gouvernement entend mettre en place pour compléter les objectifs fixés par le protocole de Kyoto.

Texte de la réponse

La ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, des questions relatives aux suites que le Gouvernement entendait donner à chacune des nombreuses propositions du rapport rendu public par la mission parlementaire d'information sur l'effet de serre. Il est utile de rappeler que le rapport précité a été rédigé à l'issue de l'audition de près de 200 personnalités par les trente parlementaires composant la mission d'octobre 2005 à février 2006. Ces données sont de nature à souligner la richesse des matériaux rassemblés et des débats qui en ont résulté. La remise de ce rapport intervient dans un calendrier tout à fait propice à éclairer les travaux gouvernementaux en cours sur le climat. En effet, le Gouvernement, conformément aux termes de la loi de programmation des orientations en matière de politique énergétique, procède en 2006 à l'actualisation du plan climat 2004. Par ailleurs, suite au séminaire gouvernemental du 23 mars 2005, le Gouvernement a mis en place un groupe de travail présidé par M. de Boissieu, président du Conseil d'analyse économique, qui a reçu comme mission de préciser les enjeux et les différentes voies pouvant conduire à une division par quatre de nos émissions de gaz à effet de serre (GES) à horizon 2050. Christian de Boissieu a remis ses conclusions le 3 juillet 2006. Celles-ci ont fait l'objet d'un colloque le 9 octobre 2006. Les propositions de la mission d'information recouvrent à la fois l'horizon à relativement court terme (2008-2012) du plan climat, dont l'objectif est le respect par la France de ses engagements au titre du protocole de Kyoto et l'horizon à moyen et long termes du rapport facteur 4. Sans préjuger des conclusions des chantiers en cours, notamment ceux afférents à l'actualisation du plan climat, on ne peut que se féliciter des synergies générées par la concomitance de ces travaux.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Guibal](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56477

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : écologie

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 1er février 2005, page 916

Réponse publiée le : 21 novembre 2006, page 12153